

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2525

présenté par

M. Mathiasin, M. Turquois, M. Fesneau, M. Bolo, M. Ramos, Mme Deprez-Audebert, M. Lagleize  
et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 OCTIES, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les différents labels propres à l'ensemble ou à certains territoires d'Outre-mer ou applicables dans ces territoires, ainsi que sur l'opportunité de créer un label outre-mer pour permettre d'identifier l'origine et de favoriser la qualité et la production locale.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire l'état des lieux des différents labels existants dans les Outre-mer, de leur utilisation effective et de leur impact dans l'économie.

Il vise également à envisager, si cela s'avérait nécessaire, la mise en place d'un label Outre-mer, aux côtés des labels nationaux existants, qui permettrait au consommateur de différencier les produits locaux des produits importés et de favoriser une production de qualité locale.